

ARRÊTÉ N° 23-068

PORTANT NOMINATION DE MADAME FLORA KOUKIOU, DIRECTRICE DE CY ADVANCED STUDIES

- Vu le code de l'éducation,*
- Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,*
- Vu le décret n° 2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts,*
- Vu l'élection de Monsieur Laurent GATINEAU en tant que président de CY Cergy Paris Université en date du 18 janvier 2023,*
- Vu les statuts de CY Advanced Studies,*
- Vu le procès-verbal du conseil de direction de CY Advanced Studies en date du 10 mars 2023 portant élection de Madame Flora KOUKIOU en tant que directrice de CY Advanced Studies,*

LE PRÉSIDENT DE CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ

ARRÊTE

Article 1 : Nomination

Madame Flora KOUKIOU, est nommée directrice de CY Advanced Studies.

Article 2 : Durée

Le présent arrêté prend effet à compter du 10 mars 2023 pour une durée de cinq ans. Son mandat peut être renouvelé une fois.

Article 3 : Publication

Le présent arrêté fait l'objet d'une publication sur le site internet de l'Université, après transmission au recteur de la région académique d'Ile-de-France, chancelier des universités.

Article 4 : Exécution

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cergy, le 12 mai 2023

Le président de CY Cergy Paris Université



Laurent GATINEAU

Transmis au rectorat le : 16 mai 2023

Publié le : 16 mai 2023

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.